

16.1 Projet de délibération n° DEL-21-0556

Toulouse - Aménagement des Allées de Bellefontaine, du Parvis du métro et du Parc Clairfont ouest : approbation du dossier Avant-Projet et du coût prévisionnel

Exposé

Le Projet de Renouvellement Urbain (PRU) de Bellefontaine entame sa seconde phase de mise en œuvre, dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), dont la convention avec l'ANRU et les partenaires, co-financeurs et maîtres d'ouvrages a été signée le 11 septembre 2019. La convention ANRU prévoit une mise en œuvre des opérations entre 2019 et 2030.

Un groupement d'urbanisme a été missionné pour réaliser les études urbaines dans le cadre du protocole de préfiguration ayant abouti à un schéma directeur d'aménagement du quartier à horizon 2030 et à une vision prospective au-delà. Le mandataire du groupement est l'agence Dessen de Ville.

Ainsi, les enjeux du projet de renouvellement urbain de Bellefontaine, partagés avec les services de l'Etat, l'ANRU et les partenaires du programme (bailleurs sociaux notamment) portent sur le retraitement des franges du quartier autour des thématiques suivantes :

- changer l'image et l'attractivité du quartier,
- ouvrir et relier le quartier,
- diversifier l'habitat et les activités.

Une concertation réglementaire sur le projet de renouvellement urbain a été menée fin 2018 à partir de ce schéma directeur ; elle s'inscrit dans la continuité du dispositif de concertation volontaire déployé jusqu'à présent sur le projet urbain de Bellefontaine et associera pendant toute la durée du projet les habitants, usagers, associations locales, collectivités. Le bilan de cette concertation a été approuvé par délibération du 11 avril 2019.

Le projet d'Aménagement des Allées de Bellefontaine, du parvis du métro et du Parc Clairfont Ouest

La première phase de mise en œuvre de ce programme (NPNRU) concerne l'aménagement des espaces publics et notamment le secteur Nord du quartier avec l'Allée de Bellefontaine et la place commerciale.

L'aménagement de l'Allée de Bellefontaine représente en enjeu fort dans la transformation du cœur de quartier, puisque qu'elle constitue une entrée de quartier à apaiser et à valoriser et assure un lien fort avec le quartier voisin de Basso Cambo.

Le scénario retenu, amendé au stade des études préliminaires, correspond aux enjeux de désenclavement du quartier (faciliter les liaisons entre Reynerie, Bellefontaine et Basso Cambo - liaisons douces notamment), de valorisation des espaces verts (liaisons entre les parcs de la margelle de Garonne).

Il a fait l'objet d'adaptation (rationalisation des coûts d'aménagement) suite aux avis des services gestionnaires et validé en Atelier Urbain par les élus thématiques et les élus de quartier afin de poursuivre les études d'Avant-Projet.

Les points majeurs du projet

- Le réaménagement complet des Allées de Bellefontaine avec la réduction des emprises affectées à la voiture et la mise en œuvre de continuités cyclables raccordées aux réseaux structurants du quartier ;
- La création d'un parvis large et dégagé à la station de métro Bellefontaine (démolition de la passerelle – Réduction de la trémie d'accès au parking souterrain Pole Emploi) assurant une liaison accessible vers les commerces et pôles d'activités du quartier ;
- Le renforcement de la végétalisation du secteur – au détriment des emprises minéralisées (suppression de la voirie et de l'ouvrage Chemin de Lestang) – pour affirmer la continuité des parcs constituant la Margelle de Garonne (Bois de Bellefontaine - Parc Clairfont - Parc de Reynerie).

L'Avant Projet a été instruit par les services gestionnaires de l'espace public au regard des coûts de maintenance ou d'entretien ultérieur, et par les services prescripteurs sous l'angle du respect des réglementations et prescriptions techniques en vigueur, des gestionnaires de réseaux compte tenu de son impact et des modifications induites et auprès de Tisséo en raison de la modification sur la desserte de la station de métro Bellefontaine (modification de l'entrée).

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Voirie du 1^{er} juin 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver le dossier d'Avant-projet de l'opération Aménagement des Allées de Bellefontaine, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2

D'arrêter le coût des aménagements à 9 726 675 € HT soit 11 672 010 € TTC. Les crédits sont inscrits pour partie au budget 2021 et seront prévus aux budgets 2022 à 2024.

Article 3

D'approuver le lancement de toutes les étapes ultérieures de ce projet en vue de sa réalisation.

Article 4

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus.



Annexes au dossier DEL-21-0556 : Toulouse - Aménagement des Allées de Bellefontaine, du Parvis du métro et du Parc Clairfont ouest : approbation du dossier Avant-Projet et du coût prévisionnel

En raison de leur volume, les annexes ne peuvent être ni reprographiées ni intégrées dans le dossier dématérialisé. Un exemplaire est consultable au service des Assemblées communautaires et sera transmis, via un lien de téléchargement, sur demande.

Service des Assemblées communautaires
Marengo Boulevard - Bâtiment C - 4^{ème} étage
Siège de Toulouse Métropole
6, rue René LEDUC - Toulouse

Contact : Mme Isabelle CAUX, Responsable domaine des Assemblées
- 05 81 91 74 75